

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 28

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 7 décembre 2021

Présents : Mmes et M., Lucas PUGIN, LE MOAL, MARQUET, André PUGIN, SEMLAL, VIDONNE, MAULET, EISACK, JACQUEMOUD, BOUCHET, GERELLI-FORT, Isabelle SAGE, SUATON, PEGUET, GAL, DIAKATÉ, MEYNET, Servane SAGE, ROUGET, CONTAT, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : S. JAVOGUES à Lucas PUGIN, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON à D. EISACK, S. BIOLLUZ à T. GAL, P. SAUVAGET à E. BOUCHET et A. MIZZI à S. LE MOAL

Excusé : Guillaume GAUTHIER

Secrétaire de séance : Denise GERELLI-FORT

POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR

1	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	Adopté
2	Décision modificative n°3 du budget principal communal	Adopté
3	Attribution de subvention à l'association « Athlé des Rocailles »	Adopté
4	Subventions aux APE pour l'achat de sapins de Noël	Adopté
5	Avenant au marché de travaux du complexe intercommunal sportif culturel	Adopté
6	Autorisation à l'Hôpital Local Départemental de déposer un permis de construire modificatif	Adopté
7	Conventions d'occupation temporaire aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque avec CitoyEnergie	Adopté
8	Conventions de droit d'usage avec le SYANE pour la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit : parcelles B0889 et G0726	Adopté
9	Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention de servitude entre la commune et ENEDIS sur la parcelle F2993	Adopté
10	Prolongation du bail emphytéotique du gymnase du collège entre la commune et la 2CAS	Adopté
11	Modification du règlement intérieur du personnel	Adopté
12	Règlement des autorisations spéciales d'absence des agents communaux	Adopté

Informations au Conseil Municipal : décisions du Maire n°2021DELIB029, 2021DELIB030, 2021DELIB031, 2021DELIB032, 2021DELIB033, 2021DELIB034 et 2021DELIB035

Le texte intégral de ces délibérations ainsi que celui des arrêtés du Maire à caractère général sont consultables en mairie dans le recueil des actes administratifs de la commune. Les procès verbaux du conseil municipal sont également consultables une semaine après leur approbation soit une semaine après le conseil municipal suivant.

Reignier-Ésery, le 15 décembre 2021

Le Maire

Lucas PUGIN

